

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15](#)
(7)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 mars 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 mars 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[18 mars 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin informe Favre qu'il a envoyé la lettre au président du tribunal dont il lui avait lu le brouillon et qu'il en a envoyé la copie à Delpech. Il lui demande de lui adresser une lettre de Vilcoq « qui puisse faire comprendre à la cour comment elle doit entendre ce qu'a dit M. le Procureur Général sur l'opinion publique dans la ville de Guise appréciée dans les rapports de M. Besson notre maire ».

NotesLe nom du destinataire est manuscrit à l'encre au bas du folio.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Besson, Auguste Désiré \(1805-1879\)](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Vilcoq, Antonin \(1822-1867\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 31/05/2023

Quin le 16 Mars 1865

Monsieur

J'ai adressé la lettre dont je vous ai
 le le brevillon, à M. le Président de
 la cour et par lui envoyé copie à
 M. Desjardins. A cela se bornent les seuls
 efforts que je vous dois faire en vue de
 prévenir le danger que me menace
 de votre côté dans aucun je suppose
 que j'ai parvenu par votre lettre de M.
 Viteau qui peut-être faire comprendre à
 la cour comment elle doit entendre ce
 que dit M. le Procureur Général sur
 l'opinion publique dans la ville de
 Quin approuvée dans le rapport de
 M. Desjardins votre main. Je pense
 tout au plus.

D'ailleurs agréer l'assurance de mes
 sentiments les plus affectueux

Godeau

Jules Godeau